

Commission « Formation - enseignement supérieur »

Rapporteurs : Mme Françoise BOUJARD, M. Jean-Marc CLERY, et Mme Nadia LAPORTE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« La création d'une offre d'accueil supplémentaire en lycée public en
réponse aux évolutions démographiques à l'horizon 2020-2030
sur le pays de Rennes, un lycée au sud du bassin de Rennes »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans la suite de la stratégie régionale adoptée depuis 2008 pour répondre à l'évolution de la population lycéenne, le rapport présente l'état d'avancement des opérations d'adaptation du cadre bâti en cours et des deux projets de constructions de lycées (Liffré, Ploërmel), ainsi que l'analyse des variations démographiques sur le secteur sud de Rennes. Celles-ci confirment la nécessité de répondre aux besoins en capacités d'accueil sur l'aire urbaine de Rennes par la construction d'un autre lycée.

Sur la base des données démographiques collectées, le Président du Conseil régional propose de lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des villes candidates pour accueillir ce nouveau lycée au sud de Rennes et de préciser les modalités de cet appel à candidatures.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER apprécie la poursuite de l'engagement de la Région dans le programme de construction de nouveaux lycées en réponse à la croissance constatée et prévisible de la démographie lycéenne en Bretagne en particulier sur le Pays de Rennes. Il souhaite que ce projet d'un second lycée dans le secteur rennais aboutisse rapidement. Il s'inquiète cependant du décalage apparent dans les horizons d'anticipation entre le secteur de Rennes et le reste de la Bretagne : 2030 dans un cas, 2040 dans l'autre.

Le CESER encourage donc vivement le Conseil régional à poursuivre sa démarche d'anticipation et à l'étendre sans tarder à l'ensemble des secteurs géographiques où la poussée démographique est constatée (Est des Côtes d'Armor et bassin de Vannes notamment).

Le CESER note avec intérêt la date du 1^{er} semestre 2018 pour le démarrage probable des travaux de construction du lycée de Liffré, mais il serait temps maintenant de donner un calendrier précis pour son ouverture (est-elle toujours programmée pour la rentrée 2020 ?). Le CESER rappelle que la date annoncée dans le budget primitif 2015 était la rentrée 2019. S'agissant du futur lycée de Ploërmel, il constate avec regret le décalage de sa mise en œuvre par rapport à Liffré alors que les deux projets avaient été annoncés simultanément.

Le document s'appuie sur trois rapports successifs depuis décembre 2014 faisant état du dynamisme démographique particulier de l'Ille-et-Vilaine et du bassin rennais et annonce une nouvelle étude de l'INSEE sur la démographie scolaire dans ce secteur. Il présente en outre des éléments statistiques récents du rectorat sur la population lycéenne du secteur Sud-Rennes. Ces données sont précises mais elles ne prennent en compte que les cohortes d'écoliers et de collégiens actuellement dans l'aire urbaine de Rennes et négligent

donc le poids du solde migratoire. Pour l'Ille-et-Vilaine celui-ci compte pour moitié (0,5 point) dans la croissance moyenne annuelle du département (1 %), et sans doute davantage pour celle de l'agglomération rennais. Les prévisions du rectorat pour 2025 sont donc forcément minorées, d'autant qu'elles ne comptabilisent pas non plus les BTS dont les cohortes vont s'accroître sensiblement avec le développement de l'accueil des bacheliers professionnels.

Le CESER s'étonne que le rapport ne semble pas prendre en compte plusieurs autres variables également susceptibles de peser sur les effectifs des lycées publics : évolution de la répartition des effectifs lycéens entre public et privé (sur ces 5 dernières années la part du public représente 65 % de la hausse des effectifs des lycées généraux et technologiques (LGT), accueil en Terminale pour tous les candidats le souhaitant en cas d'échec au Bac, et évolution à la hausse des taux de passages en Seconde (alors que les élèves sont déjà à 35 par classes partout) – à noter sur ce dernier point que la généralisation annoncée du « *dernier mot aux familles* » pour les procédures d'orientation en fin de collège impose des capacités d'accueil dans les lycées professionnels (LP) et les LGT adaptées aux besoins exprimés par les familles, tout autre choix étant souvent écarté dans notre région plus qu'ailleurs.

S'agissant du développement des capacités d'accueil et de la construction de nouveaux collèges publics en Ille-et-Vilaine, le document en fait mention mais sans en mesurer l'impact futur sur les lycées publics.

Le CESER regrette que le rapport sous-estime trop largement les difficultés actuelles de l'accueil dans les lycées publics du secteur rennais. S'il note effectivement que plusieurs lycées sont d'ores et déjà pratiquement ou complètement saturés (Bruz, Cesson, ou Bréquigny et Descartes à Rennes), et s'il mentionne le déploiement de moyens provisoires, le rapport met davantage en avant les capacités d'accueil supplémentaires issues de la re-sectorisation et des programmes d'extension en cours. Or les effets de la re-sectorisation sont déjà absorbés et les programmes d'extension ne sont pas terminés dans plusieurs lycées. La date de 2020 ou 2021 pour l'ouverture de Liffré paraît trop loin, et 2025 plus encore.

Le CESER s'inquiète d'une dégradation des conditions d'accueil dans les lycées publics du secteur dans les années qui viennent. Il souhaite un état des lieux plus précis des structures provisoires déployées actuellement ainsi que de la durée de leur présence dans les établissements.

Sans préjuger des villes qui seront intéressées ni du choix d'implantation future, le rapport propose une méthode intéressante de prospection selon 3 zones d'étude conduisant à privilégier un projet dans les zones 2 et 3. Le CESER note au passage que le cahier des charges de l'*appel à manifestation d'intérêt* intègre d'emblée la présence d'équipements sportifs sur la commune, ce qui limite *a priori* les possibilités de candidatures.

Le CESER rappelle qu'il a plusieurs fois souligné l'intérêt pédagogique d'équipements sportifs *intra muros* dédiés au sport scolaire – sans oublier que les équipements extérieurs génèrent des contraintes fortes d'emploi du temps et des pertes de temps en trajet, et ont un coût non négligeable pour les établissements. Le CESER suggère que l'appel d'offre anticipe également la réponse au besoin d'accès au Très haut débit.

Pour finir, le CESER observe plus généralement que sur l'ensemble des trois projets de nouveaux lycées, aucun n'intègre de formations de la voie professionnelle alors même que le rapport souligne l'intérêt du développement de la polyvalence des lycées. Le CESER s'étonne d'autant plus de l'absence de cette problématique *formation professionnelle* que c'est une priorité affichée de la Région. En estimant que « *les 6 lycées professionnels de l'agglomération rennais disposent d'une marge de capacité d'accueil suffisante* », le rapport de décembre 2014 passait largement à côté du sujet en s'en tenant au seul critère du « remplissage » des lycées professionnels, car l'offre de formation de proximité doit être considérée aussi sous l'angle des choix d'orientation pour les élèves au sortir du collège et des possibilités de changement de voie en Seconde Générale et Technologique (2^{nde} GT), voire post-2^{nde} GT. C'est une dimension importante pour la prévention de l'échec et du décrochage scolaires. Or pour ce qui est spécifiquement du bassin Rennais, on constate

actuellement une tension dans l'offre de formation de niveau bac professionnel pour les sortants de 3^{ème}, faute de mesures de création de bacs professionnels cette année dans la Carte régionale des formations. Dans un contexte de forte hausse de la population scolaire sur le bassin rennais ce serait dans tous les cas une erreur de ne pas en profiter pour proposer des formations professionnelles nouvelles, d'autant plus attractives pour les jeunes qu'elles accompagneraient l'ouverture de lycées polyvalents tout neufs.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- les résultats de l'étude de l'INSEE sur l'aire urbaine de l'agglomération rennaise ;
- l'état des lieux des structures provisoires implantées dans les lycées ;
- l'avancement des travaux pour les lycées de Liffré et de Ploërmel ;
- la réponse aux évolutions démographiques sur le bassin de Vannes et dans l'Est des Cotes d'Armor ;
- la carte des formations arrêtée pour le nouveau lycée Sud-Rennes.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

La création d'une offre d'accueil supplémentaire en lycée public en réponse aux évolutions démographiques à l'horizon 2020 et 2030 sur le pays de rennes

Nombre de votants : 74

Ont voté pour l'avis du CESER : 73

René LE PAPE (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Guylaine ROBERT (APEL)

Adopté à l'unanimité



Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

Bien que l'horizon de 2025 nous semble trop éloigné, la décision de construire un nouveau lycée public dans le Pays de Rennes est pour nous une bonne nouvelle, d'autant que la Région semble prendre des dispositions pour que l'appel à manifestation d'intérêt aboutisse sans retard.

Il est difficile de séparer ce dossier des autres questions liées au *Schéma directeur immobilier* de la Région (SDI), mais comme celles-ci ont déjà été abordées avec l'avis sur la Mission 3 du Rapport d'activité, on se limitera ici à la question de la prospective pour la création de nouveaux lycées. L'avis du CESER fait un certain nombre d'observations et de recommandations utiles à ce sujet, notamment en pointant plusieurs variables qu'il faudrait davantage prendre en compte pour bien apprécier l'évolution de la démographie scolaire. Si l'on ajoute les effets possibles, certes plus difficiles à appréhender pour le moment, de la LGV et de l'accélération de la métropolisation, la poussée sur les effectifs scolaires en Ille-et-Vilaine pourrait bien s'accroître plus fortement encore au cours de la décennie à venir.

Le CESER a raison d'appeler également à ne pas se limiter au seul secteur rennais pour répondre aux besoins en matière d'accueil des élèves ; il est nécessaire en effet d'adopter une perspective régionale, même si, dans les autres départements bretons, les évolutions sont différentes. Mais au-delà de la nécessité de répondre à plus ou moins court terme à la pression démographique, la construction de nouveaux lycées doit également s'inscrire dans un projet plus général de développement et de modernisation de l'offre éducative en Bretagne afin d'accompagner les mutations de la société. Cette approche nous semble faire encore trop largement défaut.

L'offre scolaire apportée par les nouveaux lycées doit également être pensée en lien avec les évolutions attendues de la Carte des formations initiales. Or, en la matière, comme le CESER l'a souligné, la voie professionnelle reste vraiment la grande oubliée de la politique de constructions.

Actuellement on constate des changements sensibles dans les choix d'orientation au sortir du collège. Si les jeunes sont plus nombreux à faire le choix de la Seconde générale et technologique, pour une partie d'entre eux c'est par manque de possibilités d'accès dans des formations professionnelles qui les motiveraient ou encore parce qu'ils craignent d'avoir à faire le choix d'un établissement différent de leurs camarades. Le développement de lycées polyvalents permet justement d'ouvrir aux jeunes la possibilité de changements de voie entre la voie générale et technologique et la voie Pro au sein du même lycée ; il permet aussi de modifier les représentations à l'égard de la voie professionnelle. Or jusqu'à présent les expériences d'ouverture à la polyvalence qui ont été menées dans le secteur de Rennes se sont faites uniquement dans le sens de l'ouverture vers la voie générale et technologique ; jamais dans l'autre sens.

Dans la perspective des fortes turbulences qui pourraient bien affecter la politique scolaire nationale au cours des années qui viennent, la Région s'enorgueillirait en développant une politique volontariste d'amélioration de la mixité socio-scolaire dans les lycées bretons.